



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 avril 2014

PROCES-VERBAL

Le **22 avril 2014** à 20 heures, au **FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE de l'ORVAL à 89140 LIXY, 2, Place de la Mairie**, les Administrateurs de l'ACOR (ASSOCIATION du CENTRE de l'ORVAL) se sont réunis sur convocation régulière qui leur a été faite par la Présidente.

7 membres du conseil sont présents : Mesdames Elisabeth THIBORD, Marie-Jeanne HENRY, Muriel QUINTIN, Elisabeth TROUSSARD ; Messieurs Pascal CROU, Jean-Paul LEGOURD, Christophe VERGNOL.

6 membres excusés : Mesdames Marie MONS (pouvoir donné à Madame QUINTIN), Michèle de PREAUDET (pouvoir donné à Madame HENRY), Messieurs Jacques GUILLEMANT (pouvoir donné à Jean Paul LEGOURD), Denis LEPRÊTRE (pouvoir donné à Madame THIBORD), Patrick JEANNE (pouvoir donné à Madame THIBORD), José LEROUX.

1 invité présent : Monsieur Alain VIAULT.

1 invité absent excusé : Monsieur Jean BARUCQ, Président d'Honneur.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer suivant l'ordre du jour ci-après :

- ** Approbation du compte rendu du CA du 11 février 2014 (ci-joint),
- ** Présentation des comptes administratifs du FAM par Monsieur le Commissaire aux Comptes,
- ** Présentation des comptes administratifs du SAVS par Monsieur le Commissaire aux Comptes,
- ** Présentation du rapport d'activités des services « année 2013 » par Monsieur le directeur,
- ** Point sur l'avancement de la refonte du projet associatif,
- ** Information sur l'ouverture du GEM,
- ** Préparation de l'assemblée générale fixée au samedi 24 mai 2014 à 9 heures,
- **Questions diverses,

Madame la Présidente avant d'ouvrir la séance rend hommage à Monsieur Nicolas ARCI, administrateur, décédé subitement en début de ce mois. Madame THIBORD invite ensuite les membres du conseil à observer une minute de silence.

Approbation du compte-rendu du Conseil du 11 février 2014.

Le compte-rendu (joint à l'invitation au présent CA) est approuvé à l'**UNANIMITE** des présents et représentés.

Présentation des comptes administratifs du FAM par Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Cette présentation est faite comme chaque année sur la base du tableau intitulé « COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2013 » remis aux administrateurs en début de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

FAM hébergement :

CHARGES :

Dans le Groupe I qui concerne essentiellement les achats de fournitures nous sommes en dépassement (16.494 €) : cela s'explique principalement par le coût des énergies électricité, gaz avec l'hiver rigoureux que nous avons connu en 2013. Pour le Groupe II, c'est-à-dire les dépenses de personnel nous relevons aussi un dépassement de 15.766 € qui s'explique notamment par le versement d'indemnités dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Enfin, les dépenses du Groupe III présentent elles aussi un dépassement de plus de 15.000 € venant principalement du poste 61, avec les travaux importants de rénovation réalisés dans un certain nombre de chambres.

Globalement, il ressort de ce qui précède que nous avons dépassé le budget des charges de 47.278 €.

Mais il faut prendre en compte les différentes recettes en atténuation qui comprennent notamment les participations des familles à certains frais, au remboursement des indemnités journalières versées au personnel ainsi que des frais de formation.

Si nous ajoutons les reprises sur provision le dépassement est très limité puisqu'il s'élève en net qu'à 925 €.

PRODUITS : le nombre de journées réalisées étant légèrement supérieur aux prévisions, nous constatons un gain de 10.589 €

RESULTAT : en 2013 ce dernier est légèrement positif à hauteur de 9.663 €.

FAM soins.

CHARGES :

L'écart constaté entre budget et réalisation est important pour les dépenses du Groupe I soit - 22.691 €. Ces postes surtout celui des soins connaissent des fluctuations importantes chaque année car le montant des soins pris en charge pour chaque résident peut présenter des différences très sensibles d'une année sur l'autre.

Au contraire du Groupe I, dans le Groupe II les réalisations sont supérieures de 25.465 € aux prévisions. Deux explications majeures pour cet écart : un départ en retraite et des indemnités versées dans le cadre de ruptures conventionnelles.

RESULTAT : pour l'exercice 2013, il est légèrement positif pour un montant de 900€.

Le RESULTAT cumulé pour le FAM est de 10.563 €

Présentation des comptes administratifs du SAVS par Monsieur le Commissaire aux Comptes

Nous pouvons relever pour le SAVS et CAJ une bonne exécution budgétaire en 2013 quel que soit le Groupe de charges, de même qu'au niveau des produits.

Le résultat dégagé est positif pour un montant de 6.553 €.

Le résultat cumulé (FAM+SAVS+CAJ) est excédentaire, soit un montant de 17.115 €.

Il faut souligner que sur les trois dernières années le résultat de ces trois entités est positif.

Après débat Madame la Présidente propose de passer au vote pour l'approbation des comptes administratifs du FAM, du SAVS et du CAJ.

Le Conseil d'administration à l'unanimité approuve les comptes de l'exercice 2013. Par ailleurs le Conseil d'Administration mandate le Directeur de l'établissement pour faire parvenir lesdits comptes aux autorités de tarification.

Présentation du rapport d'activités des services « année 2013 » par Monsieur le directeur,

Monsieur VIAULT rappelle que le rapport d'activités est un document officiel remis aux autorités de tutelle mais il se veut aussi un outil de communication sur les différentes activités gérées par l'association ACOR.

Le Directeur souligne dans sa présentation certains points du rapport, notamment :

- aux pages 9 et 10 où, pour la première fois, depuis la création du centre une information précise est faite sur les séquelles de la personne cérébro-lésée
- sur la moyenne de 5 sorties par an depuis 7 ans
- sur le rôle des veilleurs de nuit au SAVS

Le Conseil d'administration remercie le Directeur pour la qualité de ce rapport.

Point sur l'avancement de la refonte du projet associatif,

Madame la Présidente informe les membres du conseil sur l'état d'avancement de ce dossier. Le groupe de travail avance dans sa réflexion mais un certain retard a été pris par rapport au calendrier initial.

Madame THIBORD confirme que le dossier, bien entendu, sera soumis à l'examen du Conseil d'Administration.

Information sur l'ouverture du GEM

Monsieur VIAULT confirme qu'un local a été trouvé sur SENS, rue du Général de GAULLE. Ce local d'une superficie de 110 m² avec un loyer de 1 300 € par mois.

Le recrutement d'un animateur est en cours ce qui devrait permettre un démarrage des activités du GEM dans un délai rapproché.

Enfin, le Trésorier informe de l'ouverture d'un compte bancaire spécifique GEM pour permettre un suivi des opérations propres à l'activité du GEM.

Préparation de l'assemblée générale fixée au samedi 24 mai 2014 à 9 heures,

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée Générale se tiendra à LIXY. Madame THIBORD précise que le mandat de 4 administrateurs sera à renouveler lors de cette réunion.

Questions diverses.

- Monsieur VIAULT informe les membres du conseil sur certaines évolutions au niveau du CAJ (1 jour d'ouverture en moins) et du SAVS avec la perspective d'un recrutement d'un 0.50 E.T.P supplémentaire ;
- Fixation de la date du prochain Conseil d'Administration
Le prochain Conseil se tiendra le mardi 17/06/ 2014 à 20 h (le bureau se réunira à 18h).

La séance est levée à 22 heures 30.

**Elisabeth THIBORD,
Présidente**

**Jean Paul LEGOURD,
Secrétaire (intérim)**